FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRO GROUT MAX 2.0

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

Identification SGH du produit	**PRO GROUT MAX 2.0**
Autres moyens d'identification	Non disponible
Usage recommandé	Coulis cimentaire
Restrictions d'utilisation	Non disponible
Données relatives du fournisseur	**ADHÉSIFS PROMA INC.** 9801 Parkway Anjou, Québec, Canada, H1J 1P3 (514) 852-8585 info@proma.ca www.proma.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	(613) 996-6666 (CANUTEC, Canada & USA)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH du produit

Classe de danger	Catégorie de danger
Corrosion cutanée/irritation cutanée	3
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	2A
Sensibilisation cutanée	1
Cancérogénicité	1A
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	1
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires	3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes SGH

Mention d'avertissement DANGER

Mentions de danger

H316	Provoque une légère irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H350	Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence

Prévention

P203	Se procurer, lire et appliquer toutes les instructions de sécurité avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières.
P264 + P265	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas se toucher les yeux.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P332 + P317	En cas d'irritation cutanée : Demander une aide médicale.

Intervention

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

	P305 + P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P319	Demander une aide médicale en cas de malaise.
	P333 + P317	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander une aide médicale.
	P337 + P317	Si l'irritation des yeux persiste : Demander une aide médicale.
	P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P405	Garder sous clef.
Élimination	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

Autres dangers Aucun

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Liste des ingrédients dangereux

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration (%)	Classification
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	30 – 60	*Carc. 1A, STOT RE 1*
Ciment Portland	65997-15-1	5 - 10	*Skin Corr./Irrit. 2, Eye Dam./Irrit.1, STOT SE 3*
Noir de carbone	1333-86-4	0 – 1,5	*Carc. 2*
Dioxyde de titane	13463-67-7	0 – 1,5	*Carc. 2*

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	Déplacez immédiatement la victime à l'air frais et gardez-la au chaud et au repos
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette FDS et l'étiquette de danger.
Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible).

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Produit chimique sec, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse.
Agents extincteurs inappropriés	Non disponible.
Dangers spécifiques du produit	Ne pas inhaler les gaz de combustion. La combustion produit de la fumée épaisse.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Utiliser un appareil respiratoire approprié. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Dans la mesure du possible, déplacer les contenants non-endommagés de la zone dangereuse.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Portez des gants de protection, des vêtements et des lunettes de protection pour éviter le contact avec la peau et les yeux. Fournir une ventilation adéquate. Évitez le contact direct. Évitez de générer de la poussière. Voir les mesures de protection aux sections 7 et 8.

Précautions relatives à l'environnement Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau ou les sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées. Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Collectez et transférez dans un récipient fermé sans éclaboussure ou générant de la poussière. Disposer du matériel conformément aux réglementations gouvernementales.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité en matière de manutention Évitez le contact direct avec la substance. Évitez de respirer la poussière. Gardez le récipient fermement fermé. Portez des gants de protection, des vêtements et des lunettes de protection pour éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurez-vous qu'il existe une ventilation suffisante de la zone. Ne mangez pas et ne buvez pas pendant la manipulation. Signalez immédiatement si des dommages physiques, des fuites ou des déversements se produisent.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker verrouillé. Gardez le récipient fermé. Stocker dans une zone bien ventilée. Garder hors de la portée des enfants. Respectez les lois sur les normes de sécurité et de la santé au travail.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	Type	Paramètres de contrôle	Référence
Silice cristalline, quartz	TWA (Respirable particulate matter)	0,025 mg/m3	ACGIH
	TWA (Total dust)	30 mg/m3 / %SiO2+2	OSHA Z-3
	TWA (Respirable)	10 mg/m3 / %SiO2+2	OSHA Z-3
	TWA (Respirable dust)	0.05 mg/m3	NIOSH REL
Ciment Portland	TWA (Respirable fraction)	1 mg/m3	ACGIH
	TWA (Respirable fraction)	5 mg/m3	NIOSH REL
	TWA (Total)	10 mg/m3	NIOSH REL
	TWA (Respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA PEL
	TWA (Total dust)	15 mg/m3	OSHA PEL
Noir de carbone	TWA (Respirable fraction)	3 mg/m3	ACGIH
Dioxyde de titane	TWA (Total)	10 mg/m3	ACGIH
	TWA (Total dust)	15 mg/m3	OSHA Z-1
	TWA (Total)	10 mg/m3	OSHA P0
	TWA (Total dust)	10 mg/m3	OSHA P0

Contrôles d'ingénierie appropriés Non requis, si la ventilation est adéquate

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage Utiliser des lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau Porter des vêtements résistant aux produits chimiques, tel que coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Porter des gants résistant aux produits chimiques tel que PVC, latex, nitrile néoprène ou caoutchouc.

Protection des voies respiratoires Non requis si une bonne ventilation est maintenue. Éviter de respirer directement les vapeurs et la bruine.

Protection générale Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide, poudre	**Température de décomposition**	Non disponible
Couleur	Varié	**pH**	Non disponible
Odeur	Inodore	**Viscosité cinématique**	Non disponible
Point de fusion/ Point de congélation	Non disponible	**Solubilité dans l'eau**	Insoluble

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Non disponible	**Coefficient de partage n-octanol / eau (Log K_{ow})**	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible	**Pression de vapeur**	Non disponible
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible	**Densité relative (eau=1)**	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible	**Densité de vapeur relative (air=1)**	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible	**Caractéristiques des particules**	Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales d'utilisation
Risque de réactions dangereuses	Aucun
Conditions à éviter	Stable dans les conditions normales d'utilisation
Matériaux incompatibles	Non disponible
Produits de décomposition dangereux	Non disponible

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucunes données toxicologiques disponibles sur le mélange. Tenir compte de la concentration individuelle de chaque composant pour évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au mélange.

Toxicité aiguë des composantes principales

Nom chimique	DL50	CL50
Silice cristalline, quartz	> 22 500 mg/kg (rat, oral)	Non disponible
Ciment Portland	Non disponible	Non disponible
Noir de carbone	> 8 000 mg/kg (rat, orale)	Non disponible
Dioxyde de titane	> 10 000 mg/kg (rat, orale)	Non disponible

Ingestion	Non disponible
Inhalation	Non disponible
Corrosion/Irritation de la peau	Non disponible
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non disponible
Mutagénicité	Non disponible
Cancérogénicité	Non disponible
Toxicité pour la reproduction	Non disponible
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)	Non disponible
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non disponible
Danger par aspiration	Non disponible

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC

Silice cristalline, quartz	Groupe 1
Noir de carbone	Groupe 2B
Dioxyde de titane	Groupe 2B

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH

Silice cristalline, quartz
Noir de carbone
Dioxyde de titane

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes

Silice cristalline, quartz

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité Éviter de disperser dans l'environnement

Nom chimique	Type	Résultats
Silice cristalline, quartz	Non disponible	CL50 (72 h) : >10 000 mg/L, Carpe
Ciment Portland	Non disponible	Non disponible
Noir de carbone	Toxicité pour les poissons Toxicité pour les invertébrés Toxicité pour les algues	CL50 (96 h): > 1000mg/l, Brachydanio rerio (zebrafish) CE50 (24 h) > 5600 mg/l, Daphnia magna (waterflea) CE50 (72 h) >10,000 mg/l, Scenedesmus subspicatus
Dioxyde de titane	Toxicité pour les poissons	CL50 (96 h) : > 1000 mg/l, Mummichog (Fundulus heteroclitus)

Persistance et dégradation Non disponible
Potentiel de bioaccumulation Non disponible
Mobilité dans le sol Non disponible
Autres effets nocifs Non disponible

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Tout résidu qui ne peut être récupéré ou recyclé devrait être collecté par une installation d'élimination des déchets appropriée et approuvée. Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

USDOT
Numéro ONU
Désignation officielle de transport de l'ONU
Classe(s) relative(s) au transport
Groupe d'emballage
Non réglementé

TDG
Numéro ONU
Désignation officielle de transport de l'ONU
Classe(s) relative(s) au transport
Groupe d'emballage
Non réglementé

IATA
Numéro ONU
Désignation officielle de transport de l'ONU
Classe(s) relative(s) au transport
Groupe d'emballage
Non réglementé

IMDG
Numéro ONU
Désignation officielle de transport de l'ONU
Classe(s) relative(s) au transport
Groupe d'emballage
Non réglementé

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du recueil IBC Ne s'applique pas

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada - Réglementations fédérales

LIS	Silice cristalline, quartz
	Ciment Portland
	Noir de carbone
	Dioxyde de titane

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA	Silice cristalline, quartz
	Ciment Portland
	Noir de carbone
	Dioxyde de titane
California Proposition 65	Silice cristalline, quartz
	Ciment Portland
	Dioxyde de titane

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la publication	8 mars 2023
Numéro de version	01
Autres informations	Sans objet
Note au lecteur	Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.
Acronymes	ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists CAS : Chemical Abstract Services CE 50 : Concentration Effective 50% CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer CL 50 : Concentration Létale 50% DL50 : Dose Létale 50% DOT : Department of Transportation FDS : Fiche de Données de Sécurité IATA : International Air Transport Association IBC : Insurance Bureau of Canada IMDG : International Material Dangerous Goods LIS : Liste Intérieure des Substances NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health NTP : National Toxicology Program ONU : Organisation des Nations Unies OSHA : Occupational Safety and Health Administration PEL : Permissible Exposure Limits PVC: Polyinyl chloride REL : Recommended Exposure Limits SGH: Système Général Harmonisé STOT RE: Specific target organ toxicity, repeated exposure STOT SE: Specific target organ toxicity, single exposure TDG: Transportation of Dangerous Goods TSCA : Toxic Substances Control Act USDOT: U.S. Department of Transportation